

Une expertise à 100 000€, pour licencier



100 000€ minimum c'est le montant du cabinet d'expertise qui permet de conforter le choix de la société ELIOR Entreprises. Pour SUD, une expertise devrait dans le domaine qui nous concerne être un atout pour permettre de dissuader la société sur le projet en cours. Leurs rôles devraient être axés sur le fait de préserver les emplois, des uns et des autres et **non de « consolider »** des moyens aussi radicaux que le **« permis de licencier » des femmes et des hommes qui ont contribué à faire évoluer le Groupe ELIOR.**

Des pistes étaient à explorer, des difficultés à surmonter pour se rapprocher des objectifs et événements à venir auxquels nous allons devoir bientôt faire face. Cela devait rester une priorité. Il n'en est rien. Le CSE, votre CSE de Paris Ile de France a même été contraint de régler une partie de cette expertise inadaptée. Tout cela sans que nous ayons (SUD) notre mot à dire. **L'irresponsabilité, l'inefficacité, les seuls ingrédients** qui sont utilisés à ce jour, par ces Organisations Syndicales dites représentatives.

Nous savons pertinemment que les doutes subsistent sur votre avenir et que les questions sont nombreuses. C'est pourquoi nous avons souhaité vous apporter des précisions supplémentaires pour vous permettre de mieux comprendre la situation. Vous permettre de mieux comprendre ce qui gravite autour de vous face à des Organisations Syndicales qui **sont dépassées, vieillies, accrochées à des méthodes qui ont fait leur temps.** Cela est consternant de voir que ses syndicalistes qui vous représentent sont devenus tout simplement des **« syndicalistes de salon »**. Ils ne vous sauveront pas ! **Une majorité de salariés vont être licenciés, le tout est de savoir qui le sera par rapport à d'autres.**

Dès la première demande d'expertise, SUD ELIOR Entreprises réagit, car non seulement cela s'est fait sans que nous soyons avisés, mais la demande d'expertise portait sur des données qui concernait l'année 2019 et non 2020. Nous avons dû recadrer les Organisations Syndicales dites représentatives en leur demandant des explications. Pas de **SURPRISE.** C'était tout simplement une **REFLEXION** qui n'était pas à la hauteur de l'enjeu. Ils n'avaient pas mesuré l'ampleur de la situation. S'apercevant de leur énorme **« BOURDE »**, quelque temps plus tard, une deuxième demande d'expertise est demandée pour se greffer sur celle de juillet 2019, soit une expertise qui était au départ à **55 120€** qui passe à **100 000€.**

Une expertise à 1680 euros HT journalier

De plus, lors d'une réunion de CSE les membres de SUD ELIOR ENTREPRISES estimaient que le cabinet d'expertise aurait pu intervenir afin de vous expliquer la situation, notamment sur la méthode à adopter, les pistes qui vous permettent de vous éclairer. **Cela n'a pas été accepté par les membres du CSE de Paris Ile de France,** ceux qui disent vous soutenir. En revanche, que le cabinet d'expertise réalise des interventions sur la base d'un taux journalier de **1 680 euros HT,** ne les dérange pas plus que cela. **Le procès-verbal de réunion vous aurait permis de vous faire votre propre opinion.** Là aussi c'est un refus. **SCANDALEUX.**

Ah, il est vrai que les élus votent contre les procès-verbaux de réunions afin que l'on n'affiche pas une certaine incompétence. **Une «IGNOMINIE», que dénonce SUD.** Le courage n'est pas donné à tout le monde.

SUD ELIOR Entreprises, une posture d'information et d'alerte